

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
SECTEUR A - DD28- 02-38-77-33-78

[résultats à afficher en mairie](#)

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - COM COM PORTES EURELIENNES IDF V
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPH
MONSIEUR LE DIRECTEUR - VEOLIA EAU - CGE

La synthèse annuelle 2021 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

COM COM PORTES EURELIENNES IDF V

Prélèvement	00121791	Commune	AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORI
Unité de gestion	0810 COM COM PORTES EURELIENNES IDF V	Prélevé le :	mardi 30 janvier 2024 à 08h54
Installation	TTP 000614 PENET	par :	SS
Point de surveillance	P 0000000793 STATION DE POMPAGE DE PENET	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET REFOULEMENT APT		

Mesures de terrain

Température de l'eau
pH

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
11.2 °C				25.00
7.2 unité pH			6.50	9.00

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : 28X

Code SISE de l'analyse : 00127711

Référence laboratoire : LSE2401-43455

MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE

Chlorothalonil R417888	0.042	µg/L		0.10		
------------------------	-------	------	--	------	--	--

MÉTABOLITES PERTINENTS

Chloridazone desphényl	<0.020	µg/L		0.10		
Chlorothalonil R471811	0.669	µg/L		0.10		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00121791)

Eau de qualité chimique non conforme en raison du dépassement de la limite de qualité en vigueur pour le paramètre chlorothalonil R471811. Le recontrôle du 13/02/2024 confirme ce dépassement. Ces non-conformités n'entraînent pas de restriction d'usage pour les consommateurs, au regard des connaissances scientifiques actuelles. La concentration totale en pesticides atteint 0,711 µg/l, valeur supérieure à la limite de qualité de 0,5 µg/l pour le total des pesticides analysés (hors métabolites non pertinents). Un contrôle renforcé est mis en place. Des actions correctives sont demandées à la PRPDE.

Chartres, le 8 mars 2024

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
Le Référent de l'unité Eaux
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE